Université Paris Nanterre
FORMATION CONTINUE & ALTERNANCE

Formation professionnelle Université Paris Nanterre
https://formation-continue.parisnanterre.fr/

POUR TOUTE PERSONNE ENGAGÉE DANS LA VIE ACTIVE

... POUR OBTENIR UNE CERTIFICATION

VAE

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

UNE RECONNAISSANCE DE L'EXPÉRIENCE

VAE

- Faire reconnaître son expérience et ses compétences
- Obtenir un diplôme national
- Changer plus facilement d'emploi
- Accéder à une promotion
- Accéder à une formation supérieure ou se présenter à un concours
- Sécuriser son parcours
- Développer son employabilité
- Faire reconnaître son expérience et ses compétences

LA VAE EN PRATIQUE

UN DROIT OUVERT À TOUTE PERSONNE SANS CONDITION DE STATUT, DE NIVEAU DE FORMATION OU DE QUALIFICATION

1 AN
D'EXPÉRIENCE MINIMUM

0-99 ANS
PAS DE CONDITION D'ÂGE

TOUTES NATIONALITÉS

UNE DÉMARCHE EXIGEANTE

LA CERTIFICATION OBTENUE EST LA MÊME QUE CELLE ACQUISE PAR UNE FORMATION QUALIFIANTE. ELLE NÉCESSITE IMPLICATION ET MOTIVATION DURANT SIX À DOUZE MOIS

TROUVER LA CERTIFICATION QUI CORRESPOND À SON EXPÉRIENCE

CONSTITUER UN DOSSIER ET LE DÉPOSER AUPRÈS DU SERVICE FORMATION CONTINUE & ALTERNANCE
LE PÔLE VAE VOUS ACCOMPAGNE DANS VOTRE DÉMARCHE

SI VOTRE DOSSIER EST RECEVABLE, NOS PSYCHOLOGUES DU TRAVAIL VOUS ACCOMPAGNENT POUR VOUS AIDER À EXPLICITER VOS COMPÉTENCES, DÉCRIRE VOS ACTIVITÉS ET ANALYSER VOTRE PARCOURS PROFESSIONNEL

SFCA

VOTRE DOSSIER EST TRANSMIS POUR ÉVALUATION AU JURY VAE

S'ENTRETENIR AVEC UN JURY QUI VÉRIFIE QUE LES ACQUIS CORRESPONDENT AUX APTITUDES, CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES DU DIPLÔME ENVISAGÉ

RECEVOIR PAR COURRIER LA DÉCISION DU JURY : VALIDATION TOTALE, VALIDATION PARTIELLE, REFUS DE VALIDATION
EN CAS DE VALIDATION PARTIELLE, SUIVRE LA RECOMMANDATION DU JURY POUR OBTENIR LA VALIDATION TOTALE

LE FINANCEMENT

LES TARIFS ET LES POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT VARIENT EN FONCTION DU STATUT

- **POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI :**

  COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF), RÉGION, PÔLE EMPLOI

- **POUR LES SALARIÉS :**

  COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF), EMPLOYEUR, OPÉRATEURS DE COMPÉTENCES (OPCO) POUR LES ENTREPRISES DE MOINS DE 50 SALARIÉS